

FONDS POUR L'AUTONOMISATION JURIDIQUE

DEMANDE

Contexte

Qu'est-ce que le Fonds pour l'autonomisation juridique ?

Le Fonds pour l'autonomisation juridique (LEF) est une initiative de plusieurs millions de dollars sur dix ans lancée par le Fonds pour les droits humains mondiaux afin d'apporter aux militants de première ligne et aux groupes locaux le soutien dont ils ont besoin pour combler le fossé mondial en matière de justice. Le LEF a été créé avec le soutien d'un ensemble de bailleurs de fonds et d'alliés, notamment la Fondation Charles Stewart Mott, la Fondation William et Flora Hewlett, Namati, l' , le Centre de recherche et de développement international et Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies, dans le but de renforcer les groupes de justice locaux afin d'aider les communautés à accéder à la justice et à obtenir réparation.

Le Fonds pour les droits humains mondiaux (le Fonds) est une fondation publique qui a collecté et distribué plus de 100 millions de dollars de subventions à des groupes de défense des droits humains de première ligne depuis sa création en 2002. Le Fonds est un bailleur de fonds intersectionnel et local dont le personnel est intégré dans les communautés militantes, où il accompagne les groupes et facilite l'assistance technique.

Qu'est-ce que l'autonomisation juridique ?

L'autonomisation juridique combine le droit et l'organisation pour renforcer le pouvoir des personnes victimes d'injustice. Lorsque les personnes *connaissent, utilisent et façonnent* le droit, elles peuvent accéder à la justice. Avec le droit de leur côté, elles peuvent rechercher des solutions pacifiques, protéger les terres et les ressources dont elles dépendent et demander des comptes à leurs gouvernements et aux autres auteurs d'injustices.

Objectif de l'appel

Soutenir la justice environnementale et foncière au niveau local comme solution à la crise climatique

Cet appel vise à soutenir les défenseurs de la justice locale qui utilisent l'autonomisation juridique pour lutter pour la justice foncière et environnementale. Nous nous concentrons sur cette question car nous savons qu'en protégeant les terres sur lesquelles ils vivent de la pollution, en garantissant le droit des communautés à la terre et en soutenant les solutions communautaires, les défenseurs de la justice locale jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la crise climatique.

Zone géographique

Cet appel à candidatures est réservé aux organisations des Caraïbes. Plus précisément, les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Critères d'éligibilité

Le financement sera axé sur le soutien aux groupes locaux de défense de la justice foncière et environnementale qui utilisent des stratégies d'autonomisation juridique comme outil pour lutter en faveur de la justice foncière et environnementale. Cela inclut les groupes qui :

- Utilisent des techniques d'autonomisation juridique (en aidant les communautés/individus à connaître, utiliser ou façonner la loi). Votre organisation doit démontrer au moins une certaine compréhension de l'autonomisation au-delà de la gestion de cas individuels.
- Démonstrent un lien profond/un engagement envers une ou plusieurs communautés. Une attention particulière sera accordée aux groupes qui se concentrent intentionnellement sur les communautés historiquement exclues (par exemple, les personnes d'ascendance africaine, les autochtones, les populations rurales, les LGBTQ+).
- Démonstrent qu'ils utilisent l'autonomisation juridique pour relever les défis liés au climat, à la justice foncière ou environnementale au sein d'une ou plusieurs communautés.
- Valoriser la réflexion, l'apprentissage et la transparence.
- Avoir un budget annuel inférieur à 200 000 dollars américains.
- Demander un financement compris entre 10 000 et 30 000 dollars américains par an.

Process

- Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection composé de praticiens de l'autonomisation juridique dans les Caraïbes. Nous contacterons également au moins deux des références que vous fournirez ci-dessous. Vous devriez recevoir une réponse vers novembre 2025. Si votre candidature est retenue, vous devriez recevoir les fonds vers janvier 2026 pour une période de subvention débutant le 1er février 2026.
- Le personnel de la LEF tiendra des permanences tous les mercredis pendant la période de candidature afin de répondre à vos questions. Pendant cette période, vous pourrez rencontrer Aimee Seligstein (ou un autre membre du personnel de la LEF) via [ce lien Zoom](#) pour poser toutes vos questions sur la candidature ou le processus.
- Le formulaire de candidature est disponible en anglais, en français et en espagnol. Si vous souhaitez postuler dans une autre langue, veuillez contacter Aimee Seligstein à l'adresse lefsupport@globalhumanrights.org.

Critères d'évaluation

Partie I (questions 1 à 3) À propos de votre organisation et de sa pertinence stratégique

- Votre travail favorise-t-il l'autonomisation juridique ou la justice environnementale de manière structurelle (litiges, création de mouvements, plaidoyer, reconnaissance de la résistance politique aux modèles de « développement » imposés) ?

Partie 2 (questions 4 à 7) Partie II – Ancrage

- Le groupe est-il dirigé par les personnes les plus touchées ? Représente-t-il ou place-t-il au centre des préoccupations des communautés historiquement exclues (par exemple, les personnes d'ascendance africaine, les autochtones, les populations rurales, les LGBTQ+) ?

Partie 3 (Questions 8 à 10) Apprentissage et responsabilité

- Le groupe est-il ouvert à la réflexion, à la croissance et à l'apprentissage mutuel ? Est-il transparent sur les défis à relever et adaptable dans son approche ?

Partie 4 (questions 11 à 13) Faisabilité et état de préparation

- Le travail peut-il être réalisé avec les ressources et le temps disponibles ? Le groupe a-t-il une idée claire de la manière d'avancer, même avec des capacités limitées ?

Adéquation du portefeuille (toutes les questions)

- La proposition ajoute-t-elle de la diversité au financement de la LEF, que ce soit sur le plan géographique, du type de communauté ou de la stratégie ? Contribue-t-elle à équilibrer les risques et l'innovation ?

Instructions

- Pour les questions 1 à 13 (à l'exception des questions 11 et 12), chaque réponse doit comporter environ 1 à 2 paragraphes.
- La date limite pour soumettre votre candidature est fixée au 29 septembre 2025.
- Si vous avez des questions ou besoin d'aide, veuillez contacter Aimee Seligstein à l'adresse lef-support@globalhumanrights.org.

Partie I – À propos de votre organisation et de sa pertinence stratégique

1. Présentation de l'organisation, vision et mission
2. Quels sont les problèmes liés au climat, à la justice foncière ou environnementale les plus importants pour la communauté dans laquelle vous travaillez ?
3. Quelles stratégies d'autonomisation juridique votre organisation utilise-t-elle et en quoi sont-elles efficaces pour lutter contre les problèmes liés au climat, à la justice foncière ou environnementale ?

Partie II – Ancrage

4. Quelles populations bénéficiez-vous de votre travail d'autonomisation juridique ?
5. L'organisation est-elle dirigée par des personnes issues des communautés que vous servez ou par des personnes ayant vécu les injustices auxquelles vous vous attaquez ?
6. Décrivez comment votre organisation implique les communautés que vous servez dans la définition des priorités, la prise de décision ou d'autres types de retour d'information.
7. Parlez-nous d'une victoire récente, petite ou grande, où vos efforts ont permis d'apporter un changement dans la communauté où vous travaillez.

Partie III – Apprentissage et responsabilité

8. Comment votre organisation tire-t-elle des enseignements de son travail ?
9. Parlez-nous d'une occasion où vous avez ajusté votre travail en fonction de ce qui a bien fonctionné ou moins bien fonctionné auparavant.
10. Comment votre organisation collabore-t-elle avec d'autres organisations au sein de réseaux locaux, nationaux, régionaux et/ou mondiaux ?

Partie IV – Faisabilité et état de préparation

11. En dollars américains, quel était le budget de votre organisation en 2024 (ou au cours de votre dernier exercice financier) ?
12. Quel montant (en dollars américains) demandez-vous à titre de soutien annuel ?
Veuillez noter que les demandes doivent être comprises entre 10 000 et 30 000 dollars américains par an.
13. Comment utiliserez-vous le financement et qu'est-ce que cela vous aidera à accomplir ou à changer ?
(Il s'agit d'un soutien opérationnel général. Les fonds peuvent être utilisés pour des activités nouvelles ou existantes ou pour les dépenses générales de l'organisation, telles que les salaires ou les avantages sociaux, la location de bureaux, les fournitures, la formation du personnel, etc.)

Partie V – Diligence raisonnable et rapports financiers

14. Indiquez les noms complets et les titres des principaux membres de votre groupe ou organisation (y compris le personnel, les dirigeants, les administrateurs et les membres de votre organe directeur qui superviseront la gestion des fonds et/ou la mise en œuvre du projet).

15. Votre organisation dispose-t-elle de son propre compte bancaire ?
☐ Oui
☐ Non
16. Si ce n'est pas le cas, comment votre organisation compte-t-elle recevoir les fonds ? Si votre organisation a un parrain fiscal*, veuillez indiquer son nom et ses coordonnées.
**Les sponsors fiscaux sont généralement des organisations à but non lucratif enregistrées qui fournissent aux organisations, mouvements, projets ou autres organisations non traditionnelles de la société civile une combinaison de soutien financier, bancaire et administratif.*
17. Votre organisation est-elle exploitée exclusivement à des fins non lucratives ou caritatives ?
☐ Oui
☐ Non
18. Votre organisation est-elle officiellement enregistrée en tant qu'organisation à but non lucratif en vertu des lois de votre pays ?
☐ Oui
☐ Non
19. L'un des dirigeants ou membres de l'organisation revendique-t-il un droit de propriété sur les revenus ou les actifs de l'organisation ?
☐ Oui
☐ Non
20. Énumérez les sources de financement de votre organisation et indiquez les montants en dollars américains.
21. Fournissez une liste de trois personnes qui connaissent bien votre organisation, mais qui n'en font pas partie. Veuillez indiquer leur nom, leur fonction, leur organisation et leur adresse électronique.

Référence 1

Nom

Fonction

Organisation

E-mail

Référence 2

Nom

Fonction



Organisation

E-mail

Référence 3

Nom

Intitulé du poste

Organisation

Courriel